

Etre élu au Syndicat mixte du SCoT de Gascogne

Les prochaines élections municipales vont renouveler, dans une certaine proportion, les élus locaux des communes et des intercommunalités faisant de cette année 2020, pour le Syndicat mixte du SCoT de Gascogne, une année de changement qui verra également des évolutions dans la constitution de son Comité syndical.

Comment devient-on élu du Syndicat mixte du SCoT de Gascogne ? Quel rôle pour les élus au sein du Comité syndical ? Pourquoi s'investir dans le Syndicat du SCoT de Gascogne ? Eclairage, vous propose d'apporter des éléments de réponse à ces questions.

Comment devient-on élu du Syndicat mixte du SCoT de Gascogne ?

Le Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Gascogne réunit la communauté d'agglomération (CA) et 12 communautés de communes (CC) du département du Gers. Ce sont ces intercommunalités qui, suite au renouvellement de leurs instances au moment des élections municipales, désignent les élus qui les représentent pendant 6 ans au Syndicat mixte. Ils siègent au Comité syndical, organe délibérant du Syndicat mixte, qui compte 27 titulaires et 27 suppléants dont la clé de répartition des représentations est fonction du seuil de population des intercommunalités. Elle est définie par un arrêté préfectoral du 8 mars 2017 (cf. tableau et encadré).

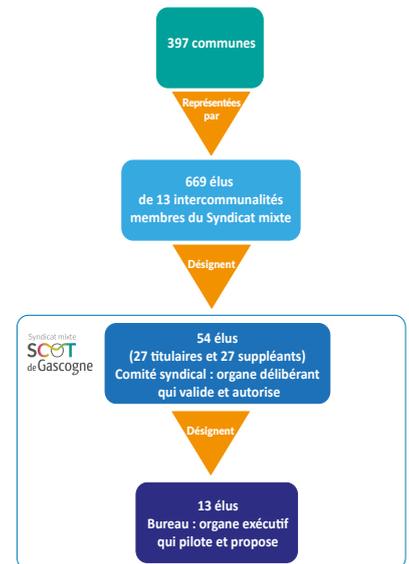
Intercommunalités membres	Nombres d'élus Titulaires	Nombres d'élus Suppléants
Grand Auch Cœur de Gascogne	4	4
Artagnan en Fezensac	1	1
Astarac Arros en Gascogne	1	1
Bas Armagnac	2	2
Bastides de Lomagne	2	2
Cœur d'Astarac en Gascogne	1	1
Coteaux-Arrats-Gimone	2	2
Gascogne Toulousaine	3	3
Grand Armagnac	2	2
Lomagne Gersoise	3	3
Savès	2	2
Ténarèze	2	2
Val de Gers	2	2

Quel rôle pour les élus au sein du Comité syndical ?

Le Comité syndical prend toutes les décisions nécessaires pour mener à bien sa mission visant à élaborer, à suivre, à évaluer et faire évoluer le SCoT y compris en matière budgétaire. Les conseillers syndicaux désignent en leur sein, les membres du bureau (1 par intercommunalité membre). C'est l'organe exécutif qui pilote la démarche SCoT tant dans son élaboration que dans sa mise en œuvre.

Pourquoi s'investir dans le Syndicat du SCoT de Gascogne ?

En s'investissant dans le Syndicat mixte du SCoT de Gascogne, les élus choisissent de s'occuper de l'aménagement de leur territoire d'aujourd'hui et de demain. Ils s'impliquent dans l'organisation du cadre quotidien de tout un chacun : logement, développement économique, agriculture, équipements et services, commerce, biodiversité, paysages. Ils préparent les habitants aux risques liés au changement climatique et anticipent les transitions.



Clé de répartition des sièges au comité syndical du SCoT de Gascogne

- moins de 8000 habitants : 1 titulaire et 1 suppléant
- de 8001 à 15000 : 2 titulaires et 2 suppléants
- de 15001 à 30000 : 3 titulaires et 3 suppléants
- plus de 30000 : 4 titulaires et 4 suppléants



ECLAIRAGE

Compétents en planification et urbanisme, ces élus élaborent le SCoT de Gascogne, un outil stratégique d'aménagement pour le territoire de 397 communes qui fixe le cadre, pour 20 ans, de toutes les politiques publiques (habitat, économie, aménagement commercial, équipements, mobilité, environnement, ...) du territoire afin de répondre aux besoins de la population. A travers l'élaboration du SCoT, puis sa mise en œuvre dans des projets d'urbanisme d'échelle communale ou intercommunale (Plan local d'urbanisme, PLU intercommunal, carte communale...) ou thématiques (Programme local de l'habitat, Plan de déplacement urbain, Plan climat, air, énergie territorial...), les élus du Syndicat mixte ont la responsabilité de choisir comment construire, au service des habitants, de façon cohérente le cadre de vie, en tenant compte des forces et des faiblesses du territoire.

La construction du SCoT de Gascogne se fait autour de 3 grandes étapes pilotées par les élus. Tour à tour elles permettent à un territoire de savoir :

- **Où il en est ?** A travers l'élaboration d'un diagnostic qui permet d'établir un état des lieux et d'identifier les enjeux prioritaires du territoire.
- **Où il veut aller ?** A travers la définition du projet d'aménagement stratégique à 20 ans le socle des futures orientations et conditions d'aménagement et d'urbanisme de tout le territoire. Il s'alimente de la vision des élus, des observations et discussions issues de la concertation avec le public et les acteurs locaux.
- **Comment il y va ?** A travers le Document d'Orientation et d'Objectifs, qui précise, par exemple, les localisations préférentielles des commerces, les objectifs d'offre de logements, les objectifs chiffrés de consommation de l'espace... Il s'agit des orientations qui permettront de rendre concret le projet d'aménagement. Ce document prescriptif s'impose aux documents locaux.

Les bénéfices supplémentaires de l'engagement des élus

Au-delà des objectifs propres du Schéma de Cohérence Territoriale, les élus tirent de leur engagement au sein du Syndicat mixte du SCoT de Gascogne des bénéfices tels que :

- des habitudes de travail et de dialogue en commun, une meilleure connaissance réciproque, conduisant à davantage de compréhension, de confiance et permettant de fédérer les territoires
- une meilleure visibilité et lisibilité permettant des complémentarités internes et une reconnaissance externe
- davantage de facilité à articuler les échelles de la planification et de l'aménagement du territoire et à partager les bonnes pratiques en accompagnant les documents et projets locaux
- des temps de négociation, de réajustements d'alliances qui sont autant d'internalités d'un grand intérêt pour le territoire.



En savoir + :

- 4 minutes pour un SCoT